

Déclarations d'appel

Déclarations de pourvoi en cassation

En matière pénale

Dans le cadre de la prévention du Covid-19, compte tenu du plan d'activité restreinte des juridictions sur le territoire national,

Le palais de justice d'Amiens étant fermé au public, pour les déclarations d'appel et de pourvoi en cassation, vous voudrez bien appeler les numéros de téléphone suivants ou utiliser les boîtes mail ci-après :

- déclaration d'appel : le **03 22 82 45 13**

ou boîte mail : tj-amiens@justice.fr

- déclaration de pourvoi : le **03 22 82 35 47**

ou boîte mail : ca-amiens@justice.fr

Si vous souhaitez faire votre déclaration au palais, il vous sera demandé vos nom et prénom, ainsi que l'heure à laquelle vous souhaitez former cette déclaration.

En venant au palais, vous devrez être muni d'une pièce d'identité et de la décision de la juridiction de première instance.

Vous serez alors accueilli par un agent de sécurité qui vous dirigera vers l'accueil où un fonctionnaire prendra votre déclaration.



COUR D'APPEL D'AMIENS